

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1696

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les consommateurs suisses à la peine

Vingt-cinq ans après leur entrée dans la Constitution fédérale, les consommateurs suisses ne doivent toujours compter que sur eux-mêmes et leurs associations, pour améliorer leur position sur le marché.

Nouvelle présidente de la Fédération romande des consommateurs (FRC), l'ancienne conseillère d'Etat neuchâteloise Monika Dusong parle clair: la loi suisse protège mal le consommateur, sensé être le bénéficiaire privilégié d'un système de régulation spontanée appelé marché, et de la concurrence qui y régnerait.

La socialiste Monika Dusong n'est pas seule à dénoncer un recul général dans la cause des consommateurs. L'automne dernier, l'avocat et professeur lausannois Laurent Moreillon démissionnait de la présidence de la Commission fédérale de la consommation, instance consultative dont les milieux économiques font tout «pour qu'elle devienne une organisation d'opérette»; economiesuisse notamment ne manque pas une occasion de dénoncer tantôt l'inutilité de la Commission, tantôt sa propension à se saisir de sujets trop brûlants, tels l'endettement des jeunes, le droit de révocation des contrats, la responsabilité du fournisseur à l'égard du produit.

Pour succéder à Laurent Moreillon, le Conseil fédéral a désigné Melchior Ehrler, ancien directeur de l'Union suisse des pay-

sans et conseiller national argovien, non-réélu en 2003. Il vient de renoncer à retourner sous la Coupole pour y remplacer Doris Leuthard et pourra donc reprendre les rênes d'une Commission encore affaiblie par plus de six mois de vacance présidentielle et par un changement de secrétariat.

Le squelettique Bureau fédéral de la consommation (quatre personnes) a depuis avril dernier un nouveau chef en la personne de Jean-Marc Vögele, un proche de Joseph Deiss; il succède à Monique Pichonnaz Oggier, partie à la retraite après neuf ans d'efforts méritoires pour faire valoir l'avis des consommateurs au sein d'une administration fédérale plus sensible aux intérêts des producteurs, vendeurs et prestataires qu'à ceux des consommateurs de biens et de services.

De fait, l'administration reflète fidèlement les options gouvernementales. Pour preuve: le 21 décembre dernier, le Conseil fédéral renonçait à réviser la loi fédérale du 5 octobre 1990 sur l'information des consommatrices et des consommateurs.

(yj) Suite de l'article à la page 6

Sommaire

Le droit de la tutelle change de face et se personnalise.
page 2

Genève doit mettre fin au dualisme stérile entre ville et canton pour se transformer en région.
page 3

Les vieux médicaments marchent souvent mieux que les nouveaux, à la barbe du marketing des pharmas.
page 4

La responsabilité des entreprises partage Romands et Alémaniques.
page 7

Le musée des Beaux-Arts à Lausanne est une opportunité qu'il ne faut pas manquer.
page 8

Swissmetal

L'assemblée générale a approuvé à une très forte majorité le bilan du conseil d'administration. Elle a en revanche ignoré jusqu'à la caricature les critiques des salariés.

Edito page 3